

Département  
de la Seine-Maritime

Canton de Mesnil-Esnard

Mairie de **VIEUX-MANOIR**



(76750)-----  
Tél : 02.35.34.96.22  
Mail : [mairie@vieux-manoir.fr](mailto:mairie@vieux-manoir.fr)

# Projet de salle polyvalente

juin 2022

## Vue d'ensemble

Depuis 2014, le PLU a retenu un terrain (entre la route départementale 122 et la rue du moulin d'Ecalles) pour y installer la nouvelle salle polyvalente à 2 pas du centre bourg, équipement indispensable à la vie communale.

Ce choix a été confirmé par la majorité des habitants en 2021.



## Objectifs

1. **un bâtiment moderne:** avec une salle principale d'une capacité d'accueil de 200 personnes, la nouvelle salle devra s'inscrire dans l'architecture villageoise de Vieux-Manoir. Le bâtiment devra être modulable pour permettre plusieurs usages: fêtes de familles, activités péri-scolaires, réunions et séminaires pour les entreprises.
2. **un bâtiment bioclimatique :** les enjeux environnementaux et énergétiques obligent à prévoir un bâtiment adapté au contexte d'aujourd'hui et de demain en tenant compte d'une implantation sur le terrain pour bénéficier le plus possible des apports gratuits du soleil.
3. **des nuisances maîtrisées :** le corollaire de la proximité avec le bourg est la nécessité de ne pas générer des nuisances inadaptées vers les habitations riveraines. La conception

du bâtiment et les aménagements du terrain doivent permettre de contenir à l'intérieur du site les principales nuisances.

## Grandes étapes

### 1. choisir une orientation architecturale

Le printemps 2022 a permis de mettre en compétition 4 architectes puis 2 pour la phase esquisse. Après un partage des esquisses avec le conseil municipal et le comité de riverains, les esquisses sont maintenant soumises à l'avis des habitants de Vieux-Manoir.

### 2. Négocier l'achat du terrain

La parcelle n'étant pas encore propriété communale, il y a nécessairement une étape de négociation entre la commune et le propriétaire pour accomplir le transfert de propriété. Cette étape est en cours sans avoir abouti pour l'instant.

Ce n'est que lorsque le terrain sera propriété communale que les études de projet et la construction du bâtiment seront engagés.

## Votre avis compte

Le conseil municipal met à disposition les 2 esquisses pour vous permettre de prendre connaissance de l'état des réflexions et donner votre avis.

**Alors n'hésitez pas.**

dites nous:

- quel projet vous paraît le mieux s'intégrer dans l'environnement?

4

- quel projet vous paraît le plus fonctionnel?
- quel projet vous paraît le mieux correspondre aux objectifs?
- ....
- ou tout autre remarque qui vous paraît utile